

GERBOIN (*François*), Évêque, missionnaire des Pères Blancs (Laval, Mayenne, France, 22. 2.1847 — Ushirombo, 27.6.1912).

Celui qui devait devenir Monseigneur Gerboin entra au noviciat de la Maison Carrée le 10 octobre 1872. Deux ans plus tard, le 30 mai 1874, il était ordonné prêtre. C'est sur place d'abord qu'il exerça son ministère, comme secrétaire du cardinal Lavigerie, puis comme maître des novices. Six ans plus tard seulement, le 12 juillet 1890, il s'embarqua à Marseille pour l'Afrique orientale, où il fut ainsi parmi les missionnaires de la première heure.

Sacré évêque en 1897, il fut effectivement le premier vicaire apostolique de l'« Unyanyembe ». Il passa dans ce vaste champ d'action vingt-deux années de sa vie, dont quinze de son épiscopat et il l'aimait autant qu'il en était aimé. Ayant dès 1896 pris l'initiative d'envoyer en Urundi les premiers Pères Blancs, c'est lui qui ouvrit le pays à l'évangélisation.

Son ardeur missionnaire, sa bonté malicieuse, sa prodigieuse mémoire et sa grande simplicité faisaient de lui « un type » d'apôtre, conquérant et infatigable, apte d'ailleurs aux tâches les plus modestes comme aux plus élevées. On raconte qu'il était occupé à manier truelle et marteau sur un échafaudage quand lui parvint la nouvelle de son élévation à l'épiscopat. Il lut la lettre, la mit en poche et reprit son travail. Plus tard, consulté au sujet du successeur qu'il convenait de lui donner, il répondit tranquillement : « Mais puisqu'on m'a mis ici, je ne vois pas pourquoi on n'y mettrait pas n'importe qui ! ». Il disait de lui-même qu'il était « un curé de campagne avec caractère épiscopal ».

Durant ses dernières années, malgré ses infirmités, il refusa de rentrer en Europe et c'est ainsi qu'il mourut — dans d'atroces souffrances d'ailleurs — au milieu de ses néophytes que rien n'avait pu le décider à abandonner.

23 mars 1953.

[W. R.]

Marie-Louise Comeliau.

Grands Lacs, p. 282, mars 1932. — Procure des RR. PP. Blancs d'Afrique, 17 septembre 1943. — *Annuaire Miss. cath. Congo belge*, 1935, p. 72. — *Trib. cong.*, 13 juillet 1912, p. 3.